

DOCUMENT N°57

RESOLUTION

sur

« Le Financement du Développement »

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Dakar (Sénégal) pour sa XXXVI^e Session du 5 et 8 juillet, sur proposition de la Commission de la Coopération et du Développement,

ATTENDU qu'en octobre 2008, les Chefs d'État ont adopté la Déclaration de Québec, par laquelle ils s'engagent à renforcer la solidarité et la coopération économique entre les pays membres de la Francophonie,

CONSIDERANT que les effets de la crise n'ont pas été ressentis de la même manière par les pays émergents et les pays en développement, ce qui nécessite des solutions adaptées à chaque cas,

CONSIDERANT que cette solidarité et cette coopération doivent aujourd'hui s'exprimer face à trois défis majeurs, l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, l'adaptation au changement climatique et la gestion durable de la dette des pays les plus pauvres et les plus fragiles,

CONSIDERANT que ces défis posent avant tout la question du financement du développement,

CONSIDERANT que, malgré les engagements pris à de nombreuses reprises lors des réunions des plus hautes instances de la communauté internationale, il n'a pas été apporté de réponse satisfaisante à cette question du financement,

ESTIMANT qu'il existe des réponses à cette question, qui doivent faire l'objet d'un débat sincère, explicite et libre de tout préjugé,

S'INSPIRANT de la lettre conjointe des Secrétaires généraux de la Francophonie et du Commonwealth adressée aux membres du G20 à la veille de leur réunion à Toronto le 26 juin 2010 et proposant aux Etats membres de la Francophonie de:

- procéder à un « exercice d'évaluation mutuelle » des politiques économiques et financières des Etats, dans le but de rapprocher les avis sur la période de l'après-crise et sur les meilleurs moyens d'un financement solidaire du développement ;
- faire de la question du financement du développement un axe de leur réflexion en vue de contribuer à l'élaboration de mécanismes innovants de financement ;
- mobiliser pour ce faire d'une part l'expertise des spécialistes de la finance publique et privée francophone, d'autre part celle des universitaires et chercheurs ;
- associer les parlementaires à cette réflexion.

SOUHAITANT que ces États admettent ainsi la présence de la Francophonie et du Commonwealth et leur consultation lors des prochains G20 prévus à Séoul (2010) Paris (2011) et Mexico (2012),

RECOMMANDE

La création d'un groupe de travail spécifique sur la question du financement du développement et le lancement à ce propos d'un travail d'influence à l'occasion des grandes réunions de la communauté financière internationale ;

La mise en place d'un mécanisme d'information régulier des parlementaires, afin de leur permettre de prendre part efficacement aux débats sur le sujet et à l'information de leurs concitoyens ;

La poursuite et le renforcement de la coopération avec le Commonwealth et, d'une façon plus générale, avec l'ensemble des pays manifestant une volonté effective à ce sujet.